

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 275

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de mutualisation de moyens avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour l'utilisation de la station carburant de la ville d' Ajaccio.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien utilisent au quotidien des véhicules de services pour mener à bien leurs différentes missions.

Afin d'alimenter en carburant ses véhicules, la Ville d'Ajaccio dispose de sa propre station de service au Centre Technique Municipal, route de Mezzavia.

Les carburants nécessaires sont livrés par un fournisseur, dans le cadre d'un marché public dont le terme à l'issue de la deuxième période de reconduction est fixé au mois de septembre 2013.

Cette station service est accessible 24h sur 24, 7 jours sur 7, grâce à un système de badge, dont est doté chaque véhicule.

Ce dispositif, pratique et fonctionnel, autorisant un ravitaillement autonome, est utilisé depuis plusieurs années par la CAPA qui ne possède pas d'équivalence pour ses véhicules.

Dans ces conditions rien ne s'oppose, tant d'un point de vue technique que juridique, à une telle utilisation partagée de la station-service de la Ville d'Ajaccio par la CAPA, qui relève d'un procédé de mutualisation de moyens dédiés au bon fonctionnement des services publics.

Au plan financier, la Ville d'Ajaccio se propose de ne solliciter de la CAPA que la stricte compensation des moyens apportés, sans compensation ni bénéfice.

Sur ces bases, il est proposé qu'une convention annexée intervienne entre les parties afin de formaliser cette utilisation partagée.

Ce partenariat, sous cette forme sera provisoire. En effet, dès l'échéance du marché public actuel de la Ville d'Ajaccio relatif à la fourniture de carburants, il est prévu que d'autres modalités soient mises en œuvre. Soit par la création d'un groupement de commandes qui prendrait le relais, au sein duquel la CAPA serait partie prenante, aux côtés de la Ville d'Ajaccio, soit par la passation d'un marché public de la CAPA.

Au vu de ce rapport, il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la CAPA pour l'utilisation de la station de carburant de la Ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la Répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA),

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer une convention de mutualisation de moyens avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour l'utilisation de la station carburant de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012_275-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012